



Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 novembre 2004

PRESIDENT : M. Etienne PINTE

Sont présents :

Mme Michèle BROSSARD, M. Daniel MERTIAN-DE-MULLER, M. Jean-Jacques LASSERRE, Mme Monique LE SAINT, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Gilles PANCHER, M. Hervé HOCQUARD, M. Alain RUBY, M. Georges DUTRUC-ROSSET (à partir de la délibération n°2004-11-10), M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jean-Claude BOSONNET, Mme Dominique CONORT, M. Bertrand DEVIENNE (à partir de la délibération n°2004-11-3), M. Philippe LEQUAIN, M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, Mme Gaëtane DESJARDINS, M. Jean Martel PICUT, M. Thierry LEGIRET, M. Alain FONTAINE, M. Jean GUILBERT (représentant M. Gérard-Charles MARTIN), M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Bernard SERENARI (représentant M. Pierre LESTRADE)

Absents excusés :

M. Philippe LAVAUD, pouvoir à Mme Gaëtane DESJARDINS
M. Gérard-Charles MARTIN, représenté par M. Jean GUILBERT
M. Marc BODIN, pouvoir à Mme Monique LE SAINT
M. Claude BANCILHON, pouvoir à M. Thierry LEGIRET
M. Pierre LESTRADE, représenté par M. Bernard SERENARI

Absents :

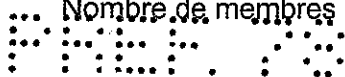
M. Jean-Paul MASSON
M. Gérard MEZZADRI

Secrétaire de séance :
M. MERTIAN DE MULLER

Date de convocation : 02.11.2004
Date d'affichage de la convocation : 02.11.2004

Nombre de conseillers en exercice : 30

Nombre de membres présents : 25



**N°de l'ordre du jour : 2004-11-04 Personnel territorial : tableau des effectifs -
Création d'un poste de technicien supérieur territorial**

M. MERTIAN DE MULLER, rapporteur donne lecture de la délibération.

Le poste de Responsable Aménagement – Déplacements – Habitat requiert des compétences et savoir-faire avérés, qui ont motivé la création d'un poste de catégorie A (ingénieur) lors du conseil communautaire du 25 mars 2003.

Toutefois, ce poste peut être pourvu également par un agent de catégorie B (technicien supérieur), dont l'expérience et l'évolution de carrière présenteraient toutes les garanties d'efficacité. Cet agent pourrait être invité à passer les concours de catégorie A de sa filière pour accéder à un niveau de grade correspondant au calibre du poste souhaité.

Afin de réunir toutes les chances d'un recrutement répondant aux besoins du poste, il convient de prévoir au tableau des effectifs un poste de technicien supérieur. Ce poste pourrait être supprimé en cas de recrutement d'un agent titulaire de catégorie A.

Après avoir entendu le rapporteur,

le conseil communautaire :

- 1) Décide de créer un poste de technicien supérieur ;
- 2) Dit que le tableau des effectifs s'en trouve modifié comme suit :

Filière	Catégorie	Cadre d'emplois	Grade	Situation antérieure	Modification	Situation nouvelle
Technique	B	Technicien supérieur	Technicien supérieur	1	+ 1	2

- 3) Dit que les crédits correspondants sont prévus au budget (compte de nature 6411 – personnel titulaire ou 6413 – personnel non titulaire).

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 24

Suffrages exprimés : 27 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le Président,



Etienne PINTE

PREF. 70
24.11.04